

# Pharmacie au Bénin: les raisons du retrait des lots de spécialité IMMU-C SachetB/10

*Suite à un défaut de fabrication constaté sur les lots de médicaments 1370122 et 1380122 de la spécialité IMMU-C Sachet B/10, l'Agence Béninoise de Régulation pharmaceutiques ABRP procède à une mise en quarantaine desdits lots. Un défaut de fabrication qui se traduit par la présence d'agrégat de particules jaunâtres collés à la paroi des sachets de la dites spécialité.*



Le Directeur Général invite par la même occasion les établissements pharmaceutiques et toutes structures sanitaires à retirer sans délai, les boîtes des lots susvisés et à mettre en quarantaine les stocks concernés en attendant une investigation plus approfondie.